

COMMUNE DE MONTGIVRAY  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 02 MAI 2023**  
**N° 2023-04**

Le dix-huit avril deux-mil vingt-trois à dix heures ont été dressées les convocations de MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY, Michelle TRICOT, Philippe SAVY, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Jean-Claude MONNET, Claudette TAILLARDAT, Catherine DUPOIRIER, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Quentin MENURET, Jérémy DEBELLE, Elodie GAULTIER, Clémence MERCIER, Agnès ROBIN, Charline BRUNET, Christine LORY, Benoît VIVIER, conseillers municipaux, en vue de la session qui se tiendra le mardi 02 MAI 2023 à 20 heures 00, à la mairie.

Christine PEPIN, suivante de la liste « bien vivre à Montgivray » remplaçant avec effet le 26 avril, Jérémy DEBELLE, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal, est convoquée ce même jour.

**ORDRE DU JOUR**

- Tableau des emplois permanents : transformation d'un poste
- Participations aux fonds départementaux FSL et FAJD
- Admission de créances éteintes
- Tarifs garderie 2023-2024 (modulation suivant ressources)
- Convention d'occupation du domaine public par Phoenix (antenne la croix blanche)
- Demande de subvention FAVA pour l'éclairage du stade en led
- Financement départemental du parcours bien être
- Questions et informations diverses.

Le maire,  
Michel BLIN.

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le 02 MAI à 20h00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal :	18 avril 2023.
Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal :	19
- Nombre de membres en exercice :	19
- Qui ont pris part aux délibérations :	16 (dont 4 pouvoirs)

**Etaient présents** – MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY Michelle TRICOT, Philippe SAVY, Claudette TAILLARDAT, Eric LAMBERT, Quentin MENURET, Michel VIÉ, Jean-Claude MONNET, Agnès ROBIN, Charline BRUNET.

**Etai(en)t excusé(s)** : Clémence MERCIER donne pouvoir à Eric LAMBERT, Catherine DUPOIRIER donne pouvoir à Michel BLIN, Elodie GAULTIER donne pouvoir à Hélène CHARRIER, Benoît VIVIER donne pouvoir à Charline BRUNET.

**Etai(en)t absent(s)** : Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Christine LORY, Christine PEPIN

**Est désignée secrétaire** Claudette TAILLARDAT.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 28 Mars 2023.

Aucune observation n'étant relevée, l'assemblée passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MONTGIVRAY

**2023-02/05-01 SUPPRESSION-CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Reçu à la sous-préfecture le 03/05/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dernier tableau des effectifs des emplois permanents approuvé par délibération du conseil municipal du 03 juillet 2021,

Vu le budget communal,

Considérant le départ en retraite d'un agent de maîtrise titulaire à temps complet, avec effet au 31 janvier 2023,

Considérant que les besoins permanents du service technique nécessitent le recrutement d'un nouvel agent,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 :

- décide de **supprimer à compter du 03 mai 2023 le poste d'agent technique polyvalent spécialisé en bâtiment et mécanique** à temps complet relevant du grade d'agent de maîtrise, et de **créer un poste d'agent technique polyvalent d'interventions en bâtiment-mécanique-réseaux-conducteur** à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Article 2 :

- autorise le recrutement par voie contractuelle à défaut d'avoir pu recruter par voie statutaire.

Article 3 :

- Modifie le tableau des emplois permanents de la commune comme suit :

Cadres d'emplois	EMPLOIS / Grades	Nombre d'emplois
<b><u>CATEGORIE A</u></b>		
<b>Filière administrative</b>		
Secrétaire de mairie	<b>Secrétaire de mairie</b> / Secrétaire de mairie	1 TC
<b><u>CATEGORIE B</u></b>		
<b>Filière animation</b>		
Animateurs territoriaux	<b>Responsable du service périscolaire</b> / Animateur principal de 1ère classe	1 TC
<b>Filière sportive</b>		
Educateurs territoriaux des APS	<b>Educateur Sportif</b> / Educateur territorial des APS	1 TC
<b><u>CATEGORIE C</u></b>		
<b>Filière administrative</b>		
Adjoints Administratifs	<b>Chargée d'accueil population-état</b>	1 TC

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Territoriaux	<b>civil-élections-paye</b> / Adjoint Administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	<b>Chargée d'urbanisme et CCAS</b> / Adjoint Administratif territorial	1 TC
<b>Filière technique</b>		
Agents de maîtrise territoriaux	<b>Responsable du service technique</b> <b>Chef de l'équipe technique 2</b> <b>Responsable du camping et des salles</b> /Agent de maîtrise principal	1 TC 1 TC 1 TC
Adjoints techniques territoriaux	<b>Agent polyvalent des interventions techniques et espaces verts</b> / Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agent polyvalent des interventions techniques espaces verts conducteur</b></li> <li>• <b>Agent polyvalent des interventions techniques bâtiment mécanique réseaux conducteur</b></li> <li>• <b>Agent d'entretien des locaux</b></li> <li>• <b>Agent d'entretien des locaux</b> / adjoint technique territorial</li> </ul>	1 TC  1 TC  1TNC 29h37mn 1TNC 14h03mn
<b>Filière médico-sociale</b>		
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	<b>ATSEM</b> /Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	2 (dont 1 vacant)
<b>TOTAL</b>		15 (dont 1 vacant)

Article 4 :

- les crédits sont inscrits au budget communal (chapitre 012 charges de personnel)

\*\*\*\*\*

**2023-02/05-02 PARTICIPATIONS au FSL et au FAJD 2023**

*Reçu à la sous-préfecture le 03/05/2023*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes du Conseil Départemental pour participer aux financements du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD) et du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023. Il rappelle les objectifs de ces fonds, et propose au conseil municipal d'y participer.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Considérant les crédits inscrits à l'article 65733 du budget,
  - Accepte de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD), à hauteur de 0,70 € par jeune de la tranche 18-25 ans identifiés sur le territoire de Montgivray, sur la base du recensement INSEE de 2019, soit pour 77, un montant de 53,90 €

COMMUNE DE MONTGIVRAY

- Accepte de participer au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 1,66 € par résidence principale, soit 1.278,20 €

\*\*\*\*\*

**2023-02/05-03 ADMISSION DE CREANCES ETEINTES**

*Reçu à la sous-préfecture le 04/05/2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est saisi par le trésorier d'une demande d'admission de créances éteintes concernant les factures de cantine et garderie d'une famille suite à la décision de la commission de surendettement, pour un montant total de 284,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'admettre en créances éteintes le montant de 284,40 €, les crédits étant inscrits au budget à l'article 6542.

- autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat et tout document relatif.

\*\*\*\*\*

**2023-02/05-04 TARIF GARDERIE 2023-2024**

*Reçu à la sous-préfecture le 04/05/2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prestation de service attribuée par la CAF pour le service périscolaire impose aux collectivités l'application d'un tarif modulé suivant les ressources des familles, ce qui est déjà le cas pour le centre de loisirs.

Il y a lieu de modifier la délibération du 07 décembre 2022 fixant un tarif unique pour l'heure de garderie.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de fixer le tarif de l'heure de garderie avec effet à la rentrée de septembre 2023 comme suit :

\* **tranche 1 : quotient familial entre 0 et 765 € : 1.20 €**

\* **tranche 2 : à partir de 766 € : 1.40 €**

(sur la base du dernier avis d'imposition du responsable légal)

\*\*\*\*\*

**2023-02/05-05 CONVENTION d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC Phoenix « la Croix Blanche »**

*Reçu à la sous-préfecture le 04/05/2023*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Sté PHOENIX, propriétaire du pylône à « la Croix Blanche », propose de modifier la convention passée avec la commune pour occupation du domaine public.

Cette mise à jour des conditions générales vise à informer des démarchages et sollicitations des opérateurs afin de pérenniser et développer la couverture du réseau de la commune.

Un droit de renouvellement anticipé de 500 € sera versé à la commune à la signature du contrat modifié.

## COMMUNE DE MONTGIVRAY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention d'occupation du domaine public proposée par la Sté Phoenix
- Autorise le Maire à signer celle-ci et recouvrer le droit de renouvellement correspondant.

\*\*\*\*\*

### **2023-02/05-06 DEMANDE DE SUBVENTION FAFA pour ECLAIRAGE LED du stade**

*Reçu à la sous-préfecture le 04/05/2023*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de mettre en conformité l'éclairage des terrains au stade de football, par le remplacement des projecteurs en LED.

La commune étant située en Zone de Revitalisation Rurale, ce projet, pour lequel un devis est établi à 36.800 € ht, est éligible à une subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) de la FFT.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après délibération à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention au FAFA au titre de la mise en conformité de l'éclairage des terrains de football en LED, d'un montant de 10.000 €
  - Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :
- |  |          |
|--|----------|
| Subvention Etat DETR-DSIL sollicitée 40% | 14.720 € |
| Subvention FAFA sollicitée 27.17%        | 10.000 € |
| Fonds propres                            | 12.080 € |

\*\*\*\*\*

### **2023-02/05-07 MODIFICATION de DEMANDE de SUBVENTION « sport » DEPARTEMENT – Création d'un parcours bien être**

*Reçu à la sous-préfecture le 04/05/2023*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un parcours bien être qu'il propose de compléter par un/des équipement(s) pour personnes à mobilité réduite, ce qui porte le devis établi par KASO 2 à un montant de 26.250 € ht (au lieu de 25.000 €).

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Considérant l'intérêt de proposer des installations de loisirs et détente à tout public,
  - Accepte de porter l'estimation du parcours bien être à un montant de 26.250 € ht,
  - Décide de porter la demande de subvention « fonds sport » du Département à 3.937 €, soit 15%
  - Arrête le plan de financement comme suit :
- |                                 |        |          |
|---------------------------------|--------|----------|
| Subvention Département FAR 2023 | 61.90% | 16.250 € |
| Abondement fonds sport 2023     | 15%    | 3.937 €. |

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MONTGIVRAY  
**Questions informations diverses**

***Mission de maîtrise d'œuvre architecte pour la création du tiers lieu :***

Suite à la visite par l'architecte Ludovic Biaunier le 07/04, un contrat a été signé par M. le Maire le 18 avril pour des honoraires à 10% du montant plafond de travaux de 350.000 €.

En attente de proposition de plans et nouvelle distribution des espaces. (mesures sur site le 24 mai), et nouvel estimatif.

***Référent déontologue pour le conseil municipal :***

L'Association des Maires est en cours de recherche de spécialistes en droit pour proposer cette mission aux collectivités.

A désigner avant le 15 juin 2023.

***Extension de la vidéoprotection :*** attente d'une nouvelle proposition d'Electro Dépan' suite à sa visite du vendredi 21/04.

***Projet de restauration du monument aux morts :*** en attente d'un devis de Didier Fauguet (sté l'art de la pierre) de St Plantaire.

Le plan de financement sera fixé en prochaine séance. Pistes à solliciter : Département fonds patrimoine, ONAC, UNC, Souvenir Français.

***Projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.***

Proposé par l'entreprise Stations-E, qui installe gratuitement et gère le fonctionnement et la maintenance. Permet un nouveau service de proximité. Voir emplacement desservi en réseau électrique. (rue Pierre Bordat, parking salle des fêtes). Rendez-vous pour étude sur site le 19 mai.

***Inaugurations de travaux : à programmer en septembre.***

Voûte de l'église, espace co-working, fontaine, parcours culturel...

City stade labellisé « terre de jeux 2024 » : voir l'organisation d'animations sport avec les écoles, associations...

***Sécheresse 2022 :*** dégrèvements agricoles notifiés.

Note du Préfet du 20/03 pour les dégâts sur bâtiments : la demande pour le département a été transmise le 06 mars au ministère de l'intérieur pour examen en commission interministérielle

***Nouveau contrat de Pays Leader 2023-2027 :*** en cours de signature. 2 projets retenus pour Montgivray : aménagement d'un bâtiment en tiers lieu, et création d'un parcours bien être. Signature finale en fin d'année.

***Subvention SDEI « CEP »*** pour l'étude thermique préalable au tiers lieu.  
Notification de l'attribution d'un montant de 800 € (20% de 4.000 ht)

***Local commercial :*** M. Alfred Pielot a cessé son activité « les vendredis de Montgivray » pour laquelle il louait le local : expérience sur les besoins de la

## COMMUNE DE MONTGIVRAY

population. Il remercie la commune et envisage de poursuivre en extérieur (parc...) et à son domicile.

**Compétence communautaire « aires de petits passages »** : courrier du président de la communauté de communes du 24/03 à la sous-préfète : la création d'une aire de petit passage est en phase de réflexion, à discuter en séance de conférence des maires au 2<sup>e</sup> trimestre.

**Nouvelles cartes d'accès à la déchèterie** : disponibles en mairie.

**Plan communal de sauvegarde** (créé le 17 mai 2017)

Le Préfet demande la mise à jour dans un délai de deux ans au plus tard.

### **Calendrier de manifestations :**

- Lundi 15 mai 18h30 salle du palmier : remise officielle du chèque de don de 3.000 € par la confrérie des anysetiers.
- Samedi 03 juin au futur tiers lieu l'Air du Temps: soirée lecture par Olivier Bordaçarre, auteur de polar Pris en charge par la commune, participation libre.
- Dimanche 04 juin : salle des fêtes, salon du polar.
- Sam.10 et dim.11 juin : Autorétroport au circuit. Au profit des œuvres sociales du Lions Club. Une demande de renfort sera faite aux associations pour tenir les buvettes.
- Samedi 24 juin : déplacement à Pouilly les Nonains pour l'inauguration de la salle des fêtes. (12 personnes inscrites en mairie)

**Installations du stade** : Karl Pawlowsky informe de la nécessité de mettre aux normes les abris de touche, mains courantes. Un suivi-contrôle périodique des buts est obligatoire (Les buts amovibles sont interdits). Une rencontre est prévue sur ces points avec le Président de l'USM.

**Centre de loisirs du Magny** : M. le Maire informe que 11 enfants de Montgivray étant inscrits, la commune du Magny demande une participation.

**Projet de PNR Sud Berry** : lecture du courrier du Syndicat de la propriété privée rurale de l'Indre s'opposant à la création de cette nouvelle structure, qui causerait la suppression du syndicat de Pays.

Les Amis du vieux Calais souhaitent l'organisation d'une cérémonie en hommage au sous-marinier inhumé à Montgivray, et propose en souscription un ouvrage sur la tragédie du pluviose.

AMF : communiqué sur le phénomène de démission des élus.

Jean Pacton : présentation d'un courrier de son père à un professeur annonçant son décès.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

**Remerciements** : obsèques de Monique Berthier. Famille Rossat pour mise à disposition de la salle des fêtes pour les obsèques.

**Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

**\* Droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

**Période du 28 Mars au 01 mai 2023.**

(aucune).

**\* acquisitions-travaux**

14/04 : commande d'impression des 4 totems du parcours culturel (AD QUAT)

1.398,00 € ttc

28/02 : commande de 2 abris de touche pour le stade (INTERSPORT) 3.668,50 € ttc.

18/04 : commande acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre architecte pour l'aménagement d'un tiers lieu : Lab'o52 Ludovic Biaunier 10% sur la base maximale de 350.000 € ht.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

**Pour approbation en séance du 15 juin 2023.**

Observations : .....

Le maire,  
Michel BLIN

le secrétaire de séance,  
.....